



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom d'Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la *Loi sur les compagnies* (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

Médecin de famille

La notion de « médecin de famille » et l'expression même correspondent à la réalité à certains endroits. Est-ce le cas au Québec?

On en donne la définition suivante dans le *Trésor de la langue française informatisé* : « Médecin de famille. Médecin qui traite habituellement une famille, qui la suit dans son évolution au cours des générations ».

Dans *Termium*, on définit ainsi ce type de médecin : « *A medical specialist who plans and provides the comprehensive primary health care of all members of a family, regardless of age or sex, on a continuous basis.* »

Pour *Le Grand dictionnaire terminologique*, il s'agit d'un « Médecin généraliste qui soigne habituellement les membres d'une même famille ».

La plupart des chroniqueurs et les auteurs de répertoires correctifs ignorent l'expression, laquelle existe bel et bien. Mais peut-on l'appliquer à la réalité québécoise?

Autrefois, au Québec, avant l'avènement de l'assurance-maladie, de nombreuses familles aisées avaient effectivement un médecin de famille : celui-ci (car la profession était alors presque exclusivement masculine) travaillait en solo, effectuait parfois des visites à domicile et soignait tous les membres de la famille. Or, aujourd'hui, bien chanceuse la personne qui a un médecin, et il serait étonnant que celui-ci ou celle-ci accepte de prendre également en charge le conjoint et les enfants de ses patients.

L'essayiste Diane Lamonde consacre une page à l'expression. Elle écrit, entre autres : « En français, médecin de famille n'est pas un simple synonyme de généraliste : le médecin de famille est un médecin... de famille » (Français québécois, p. 177).

En somme, l'expression serait pour le moins une impropreté. La majorité des Québécois, selon toute hypothèse, n'ont pas de médecin de famille. Mais ils ont ou non un médecin traitant, personnel, attiré ou, simplement, un médecin.

21 septembre 2021

Fiche rédigée et mise en ligne grâce à une contribution du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française (SPVLF)